



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 54-2025-DISREN

Demande de crédit de CHF 33'664 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 7 mai 2025 dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence Monsieur Gérard Produit, membre du Comité de direction et responsable politique de la mobilité, Madame Carine Bignon, Déléguée à la Mobilité, ainsi que Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général de Région de Nyon. Elle les remercie pour leur disponibilité, les informations apportées et les réponses aux diverses questions.

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel horaire 2025 des transports publics, la ligne régionale 810 Nyon-La Rippe est prolongée jusqu'à Chésereux afin de renforcer l'accessibilité des communes du bassin versant Assé et Boiron. La cadence est également améliorée, passage à la demi-heure en semaine (hors heures creuses). La prolongation de la desserte est 10 trajets aux heures de pointe et toutes les 2 heures le week-end.

L'actuel arrêt de bus desservant le hameau de Tranchepied impose un détour au véhicule, ce qui impacte le temps de parcours et les correspondances avec les trains en gare de Nyon. Afin d'optimiser l'itinéraire, il est nécessaire de déplacer l'arrêt sur la Route cantonale RC12.

Objet de l'action proposée

L'aménagement du nouvel arrêt sur la RC12, côté Jura, permet une desserte plus efficace et sécurisée :

- création d'un quai bus conforme aux normes Lhand.
- mise en place d'un trottoir sécurisé pour l'accès au hameau de Tranchepied.
- installation d'un abribus pour le confort des usagers.
- intégration d'un éclairage public sur l'ensemble du cheminement piétonnier.

La Commune de La Rippe, maître d'ouvrage du projet, sollicite un cofinancement DISREN pour la phase de réalisation

Financement

Le coût global du projet est CHF 260'510.- TTC.

Pour déterminer la part financière du cercle solidaire DISREN, une distinction a été faite entre les éléments d'intérêt régional, éligibles au financement DISREN et les éléments d'intérêt local, à charge exclusive de La Rippe.

Les éléments locaux non subventionnables s'élèvent à CHF 25'885.- TTC et comprennent :

- 50 % des coûts d'éclairage public,
- 100 % des coûts de l'abribus,
- une part proportionnelle des honoraires et frais divers.

Les éléments régionaux subventionnables atteignent CHF 234'625.- TTC, incluant :

- 100 % des coûts de génie civil, marquage, signalisation,
- 50 % des coûts d'éclairage public,
- une part des honoraires et frais divers.

Selon les règles du DISREN, le cercle solidaire prend en charge 25 % des coûts régionaux, soit CHF 33'664.-.

Un montant additionnel de CHF 2'693.- sera facturé à la commune pour l'accompagnement opérationnel de Région de Nyon.

Conclusion et recommandation

La commission reconnaît l'importance du projet pour l'amélioration des transports publics et l'optimisation des trajets. Ce nouvel arrêt permet une meilleure desserte du hameau de Tranchepied et facilite l'accès aux équipements de proximité.

La mise en service est prévue en juin 2025, et le financement repose sur une participation du cercle solidaire DISREN, qui viendra soutenir la part à charge de la Commune de La Rippe, maître d'ouvrage du projet.

À l'unanimité, la commission recommande d'accepter le préavis PR 54-2025-DISREN, soit :

1. Accorder un crédit de CHF 33'664.- pour le financement de la part solidaire DISREN.
2. Imputer ce montant sur le compte d'investissement DISREN.

Burtigny, le 19 mai 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monya Jaccard, rapportrice Burtigny	Signature
Pierre Stampfli Chavannes-de-Bogis	Signature
Mario-Charles Pertusio Eysins	Signature
Francis Costiou La Rippe	Signature
Jacques Tschudin Rolle	Signature